

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

### **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Coproduction d'émissions sur TV7 Bordeaux relatives aux compétences de la  
Communauté urbaine de Bordeaux - Convention de coproduction - Avenant n°1  
- Décision - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 1<sup>er</sup> septembre 2012, La Cub et TV7 Bordeaux ont conclu une convention de coproduction d'une durée de 1an, renouvelable 2 fois. Cette convention prévoyait la coproduction d'une série de contenus télévisuels et multimédia suivants :

- une série de 20 chroniques bimensuelles multi diffusées en télévision et Internet, de contenu informatif, axée sur les thèmes, actions et compétences de La Cub, et notamment consacrée aux dossiers mis à la concertation par La Cub,
- 2 émissions longues de 26 minutes, ou 4 émissions de 13 minutes liées notamment aux grands projets ou événements de La Cub intitulées « Planète Cub », dont les caractéristiques sont les suivantes :
- format : rubriques bimensuelles de 6 minutes et émissions longues de 13 et/ou 26 minutes,
- nombre : 20 rubriques de 6 minutes sur 12 mois
- périodicité : bimensuelles pour les chroniques ; trimestrielles pour les productions liées au baromètre ou action majeures de La Cub.

Le montant de la convention s'élève à 224 000 € HT réparti de la manière suivante :

- chroniques : 130 000 € HT (20 émissions x 6 500 € HT)
- productions événementielles : 38 000 € HT (4 émissions x 9 500 € HT)
- mise à disposition d'un journaliste (conception), réalisation d'infographies et d'illustrations : 26 000 € HT
- montant des droits d'utilisation : 30 000 € HT

dont 75%, soit 168 000 € HT apportés par La Cub

et 25%, soit 56 000 € HT apportés par TV7 Bordeaux en parts industries.

En raison de la période électorale qui débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2013, certaines dispositions doivent être prises en matière de communication.

En effet, l'article L51.2 du Code électoral prévoit que « *pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite*. Il dispose également qu' « *à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin... ».*

Pour éviter de tomber sous le coup de cette interdiction, il est souhaitable de modifier le format des rubriques bimensuelles de 6 minutes qui seront désormais des flashes informatifs (travaux de voirie et localisation, info circulation, incident circulation, levées de pont...) ainsi qu'il suit :

- format des rubriques : 30 secondes
- nombre : 240 rubriques de 30 secondes sur 12 mois
- périodicité : quotidienne selon les besoins.

Le montant d'une rubrique de 30 secondes s'élève à 541,66 € HT ; le montant global des rubriques s'élève donc à 129 998,40 € HT (541,66 € HT X 240 rubriques). Aussi, ces modifications n'impactent pas l'équilibre général du contrat et n'ont aucune incidence financière pour La Cub.

Pour ce faire, un avenant (projet d'avenant annexé) doit être conclu avec la Société TV7 Bordeaux.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L52.1 du Code électoral,

**VU** le projet d'avenant,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la nécessité pour notre établissement de satisfaire les dispositions du Code électoral, et de conclure, par voie de conséquence un avenant avec la Société SAPESO

## **DECIDE**

**Article 1** : Le projet d'avenant à la convention de coproduction signée avec la Société SAPESO le 1<sup>er</sup> septembre 2012 ayant pour objet de modifier le format des rubriques prévues au contrat initial est approuvé,

**Article 2** : Le président est autorisé à signer ledit avenant avec la Société TV7 Bordeaux ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JUILLET 2013**

**PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013**

M. ALAIN CAZABONNE